

On s'abonne à l'imprimerie
du Gouvernement.

Prix : 12 francs par an,
payables par trimestre et
d'avance.

MESSAGER DE TAHITI.

Annocées à France le Ligue
S'adresser à l'imprimerie du
Gouvernement.

AVIS.

A dater de ce jour, le journal de Papeete contiendra deux parties distinctes et séparées; l'une, en langue française, qui sera publiée le dimanche; l'autre, en langue tahitienne, qui continuera à paraître le jeudi et conservera son ancien titre (VEX NO TAHIITI).

PARTIE OFFICIELLE.

OUVERTURE D'UN ENTREPOT A PAPEETE.

MESSEURS,

M. le commissaire de la République m'a chargé de vous faire la communication que voici :

Depuis longtemps le commerce réclame avec une sorte d'instance l'établissement à Papeete d'un entrepôt de douane, à l'effet de donner plus de développement aux transactions extérieures. A diverses reprises, les prédécesseurs du gouverneur actuel ont reçu des demandes fort vives à ce sujet, tant de particuliers intéressés que d'associations ou réunions de négociants; et le Gouvernement de la métropole, toujours désireux de favoriser l'accroissement de la colonie, surtout en ce qui concerne les progrès du commerce et de l'industrie, a chargé le présent commissaire de la République de donner, s'il se peut, satisfaction à ce vœu si souvent et si formellement exprimé. Mais cette question, bien que fréquemment agitée, n'a pas encore tout le degré d'évidence désirable pour qu'on puisse sagement y employer les capitaux considérables que doit entraîner sa réalisation. Parmi les motifs mis en avant pour décider l'établissement de cet entrepôt, les uns ont paru plausibles ou raisonnables, les autres marqués d'un certain cachet d'exagération qu'il est bon de faire disparaître avant de commencer une si grande entreprise. Les motifs sont :

1° L'entrepôt donnera aux caboteurs un moyen commode et avantageux de colporter les marchandises dont ils font le commerce avec les îles voisines, sans être grevés de droits de douane ou de frais d'emmagasinage onéreux;

2° Les baleiniers ou tous autres navires chargés de marchandises qui voudraient tenter une nouvelle campagne sans être forcés de porter leurs cargaisons sur le continent, trouveront là un lieu de dépôt sûr et peut-être une garantie pour se procurer des capitaux;

3° Les négociants qui font des affaires avec la Californie auront bientôt à emmagasiner à Taïti des marchandises qui ne peuvent l'être à San-Francisco qu'au risque d'incendies répétés et à des taux qui s'élèvent quelquefois à 60 pour 100 de la valeur première;

4° Enfin l'entrepôt de Taïti deviendra non-seulement un entrepôt de San-Francisco, mais aussi un centre d'opérations pour toutes les îles de la mer du Sud.

En pesant à leur juste valeur les considérations qui précèdent, il a semblé au gouverneur que pour être admises à faire preuve et à justifier les dépenses qu'occasionnera la construction d'un entrepôt sur ces îles, il fallait d'abord que l'expérience leur eût donné sa sanction. Un premier essai, à frais réduits, est donc utile, sinon nécessaire, à l'administration. Si l'épreuve réussit, rien n'empêchera alors de donner suite aux grandes vues du Gouvernement de la métropole. L'établissement de magasins sur une large échelle aura sa raison d'être; ça ne sera plus que le développement naturel du fait, et les dépenses, quelques grandes qu'elles puissent être, ne seront plus que le placement de capitaux à intérêt plus ou moins élevé, mais dans tous les cas garantis par le mouvement même des affaires. Le commissaire de la République n'aura plus à craindre d'abuser de la confiance illimitée que veut bien lui accorder son Gouvernement.

En mettant de l'ordre et de la régularité dans ses Etablissements, le gouverneur a reconnu qu'il pouvait, sans rien compromettre, livrer, à titre d'essai, pour cet entrepôt de douane si ardemment réclamé par le commerce, deux beaux magasins bien situés, bien conditionnés, bien aérés, à l'abri de l'humidité, offrant en un mot aux dépositaires toutes les garanties de conservation désirables. L'un de ces magasins a 400 mètres de superficie; l'autre 300; et ils sont situés de telle sorte que si l'épreuve est favorable, si le commerce en fait la demande par suite d'opérations heureuses, il sera facile de les prolonger et de les augmenter presque indéfiniment et dans les conditions les plus léconides pour un entrepôt, avec facilités extraordinaires pour le débarquement, l'embarquement et la circulation des marchandises.

Ce qui a déterminé le gouverneur à hâter cet essai d'entrepôt, et à en mettre sur-le-champ l'idée à exécution, c'est l'avis qu'il a reçu d'armements nombreux de baleiniers pour la saison prochaine, avec destination dans l'Océan Pacifique. Les seuls ports du nord de l'Amérique ex-

peuvent cette année dans nos mers 271 navires à la pêche de la baleine. Ne peut-il pas arriver que dans ce nombre quelques-uns aient besoin de se réparer ou de se ravitailler à Taïti. Le gouverneur n'a rien négligé pour mettre la cale de l'île en état de recevoir ceux qui exigeraient un radoub ou de fortes réparations. Admirablement secondé en cela par l'activité intelligente de M. le directeur du génie, il peut garantir que, si le besoin s'en fait sentir on verra s'élever sur-le-champ dans l'arsenal les magasins nécessaires. Depuis quelques temps les baleiniers semblent préférer les mers de la Chine et du Japon pour leurs opérations : la raison de ce choix est sans contredit parce qu'ils trouvent à Hong-Kong tous les moyens de ravitaillement et de réparations qui leur ont manqué jusqu'ici dans nos mers. Mais les mers de la Chine sont redoutables par leurs fréquents ouragans ; il en coûte cher souvent aux armateurs ; l'année dernière surtout a grevé les expéditions dans ces parages d'avaires ruineuses. On cite tel baleinier qui s'est vu contraint de dépenser en réparations à Hong-Kong plus de 190,000 francs ; d'autres en grand nombre, des sommes de 20,000 et 30,000 francs, et qui ont été obligés de payer les bois jusqu'à 8 et 10 francs le pied. Comment, en présence de pareils faits, ne pas espérer qu'avec une administration intelligente, bienveillante et protectrice de tous les intérêts honnêtes et sérieux, nous ne parviendrions pas à décider quelques navires à rallier notre port, si nous offrons aux navigateurs, à bon marché, les ressources qu'ils vont chercher à si grands frais ailleurs et au milieu de tant de périls : les assurances y ont sans doute un intérêt du premier ordre ; quo si la compagnie qui va fonder la communication à la vapeur entre l'Europe et l'Australie veut choisir Taïti pour lieu de dépôt de charbon, l'administration ne négligera rien pour lui faciliter ses transactions, et alors encore ce serait pour l'entrepôt une nouvelle chance de succès.

Maintenant que le gouverneur a exposé nettement et sincèrement ses vues et ses motifs, il vient réclamer à son tour de la chambre du commerce sa coopération pour le développement d'une entreprise inspirée par le désir de conférer au commerce de grands avantages. Le gouverneur serait très reconnaissant envers les membres de la chambre si ces messieurs voulaient bien l'éclairer sur divers points de pratique qui lui manquent pour l'exécution de l'entrepôt d'essai.

La chambre du commerce peut-elle d'offrir à l'administration des renseignements sur les points suivants :

1^o Quelle est approximativement la quantité de marchandises qu'on peut présumer devoir entrer annuellement dans l'entrepôt, en se basant sur les besoins révélés par les années antérieures ;

2^o Quelle est principalement la nature de ces marchandises ?

Leur valeur ?

Les deux premières questions importent surtout pour les dispositions à prendre et l'imménagement des magasins ; la troisième a trait au tarif à fixer pour l'entrepôt.

Dans la création de l'entrepôt, le gouverneur veut avant tout procurer des avantages au commerce. Il désire seulement, s'il se peut, recueillir dans les frais de gardiennage, de surveillance et d'entretien, quant aux frais généraux de construction et d'installation, il les garde à sa charge.

Le gouverneur espère que messieurs de la chambre du commerce daigneront l'aider dans cet essai si important pour l'avvenir du pays, et qu'ils ne lui refuseront ni leur bienveillant appui, ni l'assistance de leurs lumières supérieures.

Voilà, messieurs, le projet que M. le commissaire de la République a donné la mission de vous communiquer. Le gouverneur s'en repose sur vous, messieurs, pour assurer toutes les chances du succès.

Le chef d'état-major,
Signé : DESAUX.

PARTIE NON OFFICIELLE.

NOUVELLES DIVERSES.

Le 24 septembre, la goëlette de l'État la TAHIITI, s'est échouée, en sortant, sur les récifs de la passe de Teahupoo ; appuyée aux coraux et battue par une mer violente, elle fut complètement brisée, sans les efforts courageux de son équipage et ceux des soldats sauteurs en toute hâte du poste de Taravao, sous le commandement de M. le capitaine Lebrun.

Après avoir parcouru, en moins de trois heures, une distance de plus de cinq lieues, les uns chargés de vivres, les autres d'objets indispensables pour effectuer un sauvetage, ces braves militaires se sont mis à l'œuvre avec vigueur.

Le chef Poué et les Indiens de son district aidant, la goëlette fut retirée non sans périls pour ces braves gens qui ne calculaient pas le danger.

Immédiatement après le bâtiment a été remorqué à Taravao, où le capitaine commandant le poste s'est occupé de pousser avec activité les réparations nécessaires pour que cette goëlette puisse se rendre à Papeete.

Mouvement du port de Papeete du samedi 25 septembre au samedi 2 octobre 1852.

BÂTIMENTS ENTRÉS.

27 septembre. La goëlette coloniale KAHARAMEHA III, commandée par M. Puchappet, lieutenant de vaisseau, venant des Marquises.

27 goëlette française NORSK, capitaine Alexandre, 137 tonneaux, 9 hommes d'équipage, venant de Valparaiso et Gambiers, assignement, 20,000 francs.

29. Goëlette à vapeur le PUGOER, commandée par M. de Bris, lieutenant de vaisseau, venant d'Ann.

29. Goëlette française HAKARA, capitaine Hunington, 44 tonneaux, venant des Gambiers et Taouou, avec 12 tonneaux de sucre, 3,600 francs.

BÂTIMENTS SORTIS.

1^o octobre Goëlette coloniale NORUWA, commandée par M. Mahere, lieutenant de vaisseau, pour les Marquises.

1^o Goëtte anglaise OMSDON, capitaine Lyons, pour Sydney, en passant à Saïgon, 7 tonneaux arros-croû, 2,100 francs.

27 septembre. La goëlette française FRATERENT, s'est perdue sur un banc de corail dans la rade de Tapoua.

28. La goëlette française JOSAPHON, a été balot sur la cale pour quelques réparations à faire à sa carène.

Le gérant : Briot.